

LA FLECHE DU PARTHE

M. le recorder de Montigny a fait, lui aussi, ses adieux de Fontainebleau.

Dans un travail élaboré et fort bien rédigé, il nous a relaté les événements variés et multiples de sa carrière à la Correctionnelle.

Pendant de nombreuses années il a créé des précédents. Plusieurs sont à son crédit, mais d'autres sont sujets à contestation.

On sait qu'en tous pays, surtout dans les pays intelligents, on a réglementé la prostitution au lieu de la prohiber.

Le juge de Montigny, au commencement et même dans la seconde et troisième partie de sa juridiction s'est montré irréfragablement opposé à la prostitution réglementée.

C'était une erreur et une erreur fondamentale, surtout quand on est magistrat dans une ville qui se targue du titre de métropole.

Mais, avec un homme de l'intelligence qu'il possède, ces *errata* ne peuvent avoir longue vie. Aussi a-t-il, le premier, dans ses adieux exprimé des vérités qui l'honorent et qui sont un hommage au bon sens.

Citons :

“ Un autre désordre et qui est, en partie, la conséquence de l'abus des liqueurs fortes, c'est la prostitution. Je ne dis pas qu'elle soit plus développée ici que dans d'autres grandes villes, mais c'est une plaie qui tend considérablement à s'agrandir et qui menace d'attaquer la partie saine de notre population. Sans doute, dans une ville comme Montréal, fréquentée comme elle l'est par tant d'étrangers, il serait téméraire de penser faire disparaître complètement les maisons qui servent d'égoût à l'épanchement des passions brutales.

“ En 1880, lorsque je pris possession du banc de Recorder, quelques citoyens de la rue Sainte-Elisabeth, où existaient plusieurs bouges, étaient venus les dénoncer et plusieurs arrestations s'en suivirent. Une partie s'empara des habitants de ces maisons, et sous l'impression que le nouveau Recorder ne les tolérerait plus dans la Cité, elles se répandirent isolées, de par la ville, mais formant, chacune d'elles, un foyer d'infection. Elles se réunirent ensuite, en grande partie, dans la rue Jacques-Cartier où, pendant plu-

sieurs années, elles ont été tolérées ; mais dernièrement les propriétaires de cette rue ont fait lever le bouclier pour se garantir des mauvais effets de ce voisinage. Plusieurs d'entre elles, après conviction devant le Recorder, ont quitté la ville ; plusieurs ont obtenu pardon après s'être mariées. Dans plusieurs cas j'ai suspendu la sentence, sur cautionnement de bien se conduire ; mais, de celles qui ont été condamnées, plusieurs se sont éparpillées dans différentes rues, menaçant de contaminer les alentours.

Tous ces faits témoignent qu'il est nécessaire, pour éviter un plus grand mal, de tolérer un certain nombre de ces maisons où l'ordre règne dans le désordre.

“ D'ailleurs, c'est l'opinion des théologiens les plus considérés : St-Thomas, St-Alphonse de Liguori, St-Augustin.

“ J'ai eu sous mes yeux un grand nombre d'autorités consignées dans Scavini, Gury et les articles de R. Tourlemont, sur la question de la prostitution, etc. Depuis longtemps j'ai réfléchi au moyen, sinon de guérir, mais du moins, de circonscrire cette plaie, afin de protéger les parties saines de notre population. Puisqu'il faut un canal à ces immondices de la passion humaine, au moins devons-nous localiser ces égouts, afin d'empêcher la contagion. Répandues comme elles le sont, ces femmes menacent sans cesse la moralité publique en s'affichant, en provoquant les passants, qui peuvent se laisser entraîner par des agaceries et des invitations au vice. Aussi, que de jeunes gens, pour ne parler que de cette classe, seraient restés vertueux si une malheureuse rencontre n'eût provoqué et réveillé chez eux des instincts naturels enchaînés jusque-là !

“ Il y a trois modes d'exercer la prostitution à Montréal :

1o. L'un est public, c'est-à-dire où des maisons sont tenues par des femmes, et rarement par des hommes, et où l'on garde des femmes pour les fins de la prostitution.

2o. Des maisons dites de rendez-vous, où l'on ne garde presque jamais de femmes, mais où on loue des chambres, à l'heure où à la nuit, à des couples dans le but de s'y prostituer.

“ On peut classer dans ces deux catégories la